

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 juin 2026

N°067/25-06-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 23

Absent : 1

Procurations : 5

Date de convocation : 19 juin 2026

Date d'affichage : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Ghislaine VASSEUR donne procuration à Hadj BOUKHENOUNA
Romain POUCHARD donne procuration à Jacques SERVEL
Hélène VALLES donne procuration à Stéphane MAZEL
Gilles CHIRICI donne procuration à Véronique CAUSSE
Florence MARCHETTI donne procuration à Marvin SOULIÉ

Absent :

Franck VOLTA

Secrétaire de séance :

Jacques SERVEL

AFFAIRE N°18**HORS COMMISSION – Jury d'Assises 2027 – Désignation**

Conformément aux articles 261 et suivants du code de procédure pénale, il doit être procédé à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2027.

Cette liste est établie selon les modalités suivantes : « Dans chaque commune le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit » (article 261 du Code de procédure pénale).

L'arrêté préfectoral du 23 avril 2026 fixe à 7 le nombre de jurés pour la commune de Grabels.

Signature

Cachet



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- de procéder en séance à cette opération de désignation de 21 citoyens appelés à constituer cette liste préparatoire au jury d'assises 2027, parmi les personnes nées avant le 1^{er} janvier 2004 figurant sur la liste électorale ;
- de charger les services municipaux de recueillir les informations demandées par la Cours d'Assises auprès des personnes tirées au sort ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES




Le Secrétaire,
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

